



# Rapport arabe complet sur les progrès accomplis trente ans après la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

## Résumé



Shared Prosperity Dignified Life



Photos de couverture :

©Mike Dot/stock.adobe.com

©Diya/stock.adobe.com

©Alex/stock.adobe.com

©Dragana Gordic/stock.adobe.com

©Wolfcub777/stock.adobe.com

©Ekaterina/stock.adobe.com

©Praphab144/stock.adobe.com

©Flamingo Images/stock.adobe.com

©Simon Gurney/stock.adobe.com

©JackF/stock.adobe.com

©DC Studio/freepik.com





Prosperité partagée Vie dans la dignité



# Résumé

## du rapport arabe complet sur les progrès accomplis trente ans après la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing



Organisation des Nations Unies  
Beyrouth



# Reconnaissance

---

Le « Rapport arabe complet sur les progrès accomplis trente ans après la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing » est un rapport conjoint de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), de la Ligue des États arabes (LEA) et d'ONU Femmes, préparé par la CESAO sous la direction générale de la Secrétaire exécutive, Rola Dashti, et de la Directrice du Groupe de la population, de la justice de genre et du développement inclusif, Mehrinaz Al-Awadhi.

## **Supervision et coordination du rapport**

Nada Darwazah.

## **Expert principal, auteur du rapport**

Majid Othman.

## **Contributeurs**

A contribué à la préparation et à la révision du rapport le Groupe de travail de la Ligue des États arabes (Secteur des affaires sociales - Département de la femme) comprenant: Mme le ministre plénipotentiaire Doaa Fouad Khalifa, Directrice du Département de la condition féminine, et Mme Shatha Zaher Abdel Latif, Chargée du dossier de la coopération régionale et internationale au Département de la femme, sous la supervision de Son Excellence l'Ambassadrice Haifa Abu Ghazaleh, Sous-Secrétaire générale et Chef du Secteur des affaires sociales de la Ligue des États arabes.

ONU Femmes : Simone ellisOluoch-Olunya, Esther Mulamba.

## **Examen régional**

Le projet de rapport a été examiné par trente-et-un participantes et participants représentant les mécanismes nationaux concernés par les affaires féminines dans 21 pays arabes (Jordanie, Émirats arabes unis, Bahreïn, Tunisie, Algérie, Union des Comores, Djibouti, République arabe syrienne, Soudan, Somalie, Irak, Oman, État de Palestine, Qatar, Koweït, Liban, Égypte, Maroc, Arabie saoudite, Mauritanie, Yémen), en plus de six participants issus d'acteurs de la société civile au niveau régional, et ce, lors d'une réunion d'experts tenue les 3 et 4 septembre 2024.

## **Documents de recherche**

Salma Nims, Karen Ghazzawi.

## **Préparation de la publication**

Édition, traduction et conception : Section de la gestion des conférences de la CESAO.

## **Communication et médias**

Unité de l'information et de la communication de la CESAO.



# Table des matières

---

Reconnaissance	iii
Introduction	1
<b>1. Perspective régionale sur les progrès accomplis trente ans après la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing</b>	<b>3</b>
A. Contexte	3
B. Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans plus tard	4
<b>2. Priorités, réalisations, défis et obstacles</b>	<b>7</b>
A. Réalisations et défis dans le processus de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes	7
B. Priorités d'accélération du processus de progrès des femmes et des filles au cours des cinq dernières années	8
C. Mesures de prévention de la discrimination et de promotion des droits des groupes marginalisés de femmes et de filles	11
D. Incidence des crises sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et mesures prises pour réduire ces incidences	11
E. Priorités d'accélération du processus de progrès des femmes et des filles au cours des cinq prochaines années	11
<b>3. Progrès accomplis dans les douze domaines critiques</b>	<b>15</b>
A. Parvenir à un développement inclusif, à une prospérité partagée et à un travail décent	15
B. Éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux	16
C. Être à l'abri de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes	17
D. Participation, responsabilisation et institutions prenant en compte l'égalité des genres	19
E. Des sociétés pacifiques où personne n'est marginalisé	19
F. Conservation, protection et restauration de l'environnement	20
<b>4. Mécanismes institutionnels et mesures prises</b>	<b>23</b>
A. L'instance nationale pour l'égalité des genres	23
B. Stratégies et plans	23
C. Les mécanismes officiels participant à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030	24
D. Plans d'action pour la mise en application des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	25
<b>5. Données et statistiques</b>	<b>27</b>
A. Évaluation de l'état des statistiques sur l'égalité des genres dans la région arabe	27
B. Progrès en matière de données et d'informations sur l'égalité des genres	28
<b>6. Conclusions et prochaines étapes : vers Beijing+35</b>	<b>35</b>
A. Leçons apprises	35
B. Priorités régionales et nationales	35

## Liste des tableaux

Tableau 1. Priorités d'accélération du processus de progrès des femmes et des filles à travers les lois, les politiques ou les programmes au cours des cinq dernières années	8
Tableau 2. Priorités d'accélération du processus de progrès des femmes et des filles à travers les lois, les politiques ou les programmes au cours des cinq prochaines années	11
Tableau 3. Mesures visant à réduire la fracture numérique par États	16
Tableau 4. Acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing	24
Tableau 5. Disponibilité des données sur l'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des genres, utilisées pour mesurer les ODD, 2022	28
Tableau 6. Domaines de progrès relatifs aux statistiques tenant compte du genre au cours des cinq dernières années, par États	29
Tableau 7. Priorités en matière des statistiques tenant compte de l'égalité des genres pour les cinq prochaines années, par États	32



# Introduction

---

L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont des aspects essentiels des droits de l'homme et du développement durable. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, lancés il y a plus de trente ans, font office, pour les États, de cadre d'orientation pour l'amélioration de la condition des femmes et des filles. La Commission de la condition de la femme des Nations Unies évaluera les progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre de la Déclaration de Beijing lors de sa soixante-neuvième session qui se tiendra en mars 2025. Cette évaluation s'appuiera sur les examens nationaux menés par les États et les examens régionaux effectués par les commissions régionales. Dans la région arabe, l'examen régional est pris en charge par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Ligue des États arabes et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).

Le « Rapport arabe complet sur les progrès accomplis trente ans après la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing » traite de l'examen régional, en se basant sur les résultats de l'examen des rapports disponibles de dix-huit États arabes sur leur mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing au cours de la période 2019-2024. Le rapport comprend également des analyses quantitatives et qualitatives des progrès accomplis et des défis à relever en matière d'égalité des genres. Il met aussi en évidence les tendances adoptées par les États au cours de la période précédente et aborde les priorités futures identifiées par les États arabes en matière d'égalité des genres, dans le cadre des domaines stratégiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des objectifs de développement durable, en particulier le cinquième objectif concernant l'égalité des genres.

Ce résumé fait la synthèse des composantes du rapport régional et des résultats qui y sont présentés. Il convient de noter que la synthèse et le rapport original passent en revue les réalisations des États au cours de la période de l'examen périodique (2019-2024). Par conséquent, les diverses sections sont passées outre un grand nombre des réalisations effectuées, que ce soit au niveau de la législation ou des politiques et procédures mises en œuvre au cours de la période précédente. Ces réalisations figurent dans les rapports présentés par les États dans le cadre de leurs précédents examens de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.



# 1. Perspective régionale sur les progrès accomplis trente ans après la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

---

Cette section dresse un tableau complet de l'état actuel de l'égalité des genres dans la région arabe depuis le précédent examen périodique relatif à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing en 2019. Elle met l'accent sur les contextes sociaux, politiques et culturels qui ont contribué à la consolidation des réalisations accomplies dans certains États, tout en créant un ensemble de défis empêchant la réalisation des résultats escomptés des initiatives entreprises par d'autres États.

## A. Contexte

L'examen régional montre que de nombreux progrès ont eu lieu en matière d'égalité des genres, malgré les défis politiques, sociaux et économiques auxquels sont confrontés les États de la région. Ces défis comprennent les conflits armés en cours, l'aggravation des crises économiques et les retombées de la pandémie de la COVID-19. À cela s'ajoutent les répercussions des conflits mondiaux qui ont contribué à faire grimper les coûts des denrées alimentaires et de l'énergie jusqu'à 30 pour cent dans certains États arabes. Il s'en est ensuivi une augmentation de la pauvreté et une mise en péril de la sécurité alimentaire, ce qui a touché les femmes tout particulièrement, surtout qu'elles ne sont couvertes que par des programmes de protection sociale assez limités. Malgré ces défis, les États arabes ont accompli plusieurs réalisations telles que les amendements législatifs pour la promotion des droits des femmes et le lancement de stratégies nationales axées sur l'autonomisation des femmes et la promotion de leur rôle dans l'économie.

Des mesures concrètes ont récemment été prises pour modifier les lois de manière à promouvoir l'égalité des genres. Dans certains États, il s'agit notamment d'amendements constitutionnels, de réformes des lois contre la violence et de la mise en place de mécanismes exécutifs pour en garantir l'application, de l'élaboration de lois sur le statut personnel visant à relever l'âge du mariage à 18 ans et de la révision des lois sur la garde et l'entretien pour protéger les droits des femmes après le divorce. Enfin, plusieurs États ont apporté des modifications au droit du travail.

Les statistiques ventilées par sexe jouent un rôle important dans l'élaboration des politiques de développement. Cependant, les rapports internationaux indiquent que de nombreux États arabes ne

disposent pas d'un système de statistiques solide pour collecter des données fiables. Cette déficience a entraîné des lacunes en matière d'information et a affaibli la capacité de planification et de suivi durables des progrès accomplis dans les programmes visant à promouvoir l'égalité des genres. Il est encore absolument nécessaire de renforcer la coopération entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour améliorer la qualité des données et en étendre l'utilisation.

## B. Mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans plus tard

### 1. Parvenir à un développement inclusif, à une prospérité partagée et à un travail décent

Les femmes ne cessent de faire face à des défis qui compromettent leur participation à l'économie et au marché du travail. Selon les données disponibles, le taux de participation des femmes au marché du travail est passé de 20,7 pour cent en 2017 à 19,9 pour cent en 2022, ce qui est faible par rapport au reste du monde. Par ailleurs, les rapports internationaux indiquent que le chômage chez les femmes en 2023 a atteint 19,5 pour cent, contre 8,6 pour cent chez les hommes. Les conflits en cours dans certains États ont exacerbé la situation des femmes qui sont confrontées à des restrictions croissantes en matière de mouvement et de travail, alors qu'elles assument des responsabilités supplémentaires découlant du fait qu'elles prennent soin de leurs familles.

### 2. Éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux

Au cours des cinq dernières années, la région arabe a connu une augmentation des taux de pauvreté en raison des crises économiques et des conflits en cours. D'après les études de la CESA, l'extrême pauvreté a atteint 18,3 pour cent de la population. 84 pour cent de l'extrême pauvreté est concentrée dans les États touchés par des conflits, tels que la République du Soudan et la République du Yémen. En revanche, les États du CCG ont enregistré zéro extrême pauvreté grâce à leur stabilité économique. L'indice de pauvreté multidimensionnelle indique que la moitié de la population d'États tels que la République du Soudan et la République islamique de Mauritanie souffre de niveaux élevés de privation, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et des moyens de subsistance. L'écart entre les genres en matière de revenu national s'est également aggravé, la part moyenne des hommes atteignant 29 000 dollars par an contre 11 000 dollars pour les femmes, avec des augmentations significatives enregistrées dans certains États.

Sur le plan de la protection sociale, certains États arabes ont élaboré des stratégies pour soutenir les populations vulnérables, notamment les personnes âgées, dont le nombre devrait atteindre 71 millions d'ici 2050. Cependant, de nombreuses personnes âgées, en particulier les femmes, souffrent d'un taux médiocre de couverture en matière de retraite et de services de santé. Dans le domaine de la santé, les données ont montré des disparités importantes dans l'espérance de vie des femmes entre les États, l'espérance de vie dans les États du CCG étant supérieure à 80 ans alors qu'elle est inférieure à 60 ans dans les États touchés par des conflits. La mortalité maternelle reste

également élevée dans six États arabes, ce qui reflète le besoin urgent d'améliorer les services de santé reproductive. Malgré l'amélioration de l'éducation des femmes, la discrimination sociale et économique continue de limiter leur participation au marché du travail et de les exposer à la violence dans la sphère publique et sur le lieu de travail.

### **3. Être à l'abri de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes**

Malgré les progrès réalisés en matière de législation, la violence à l'égard des femmes demeure un défi de taille. Les rapports de l'ONU indiquent que quatre femmes sur dix dans la région arabe ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur mari. Ils indiquent également que les taux de mariage d'enfants restent élevés dans un nombre limité d'États, où les conflits armés exacerbent le phénomène, augmentant la vulnérabilité des filles vis-à-vis de la violence et des mariages forcés. Cependant, des progrès ont été accomplis en matière de lutte contre les stéréotypes sociaux, ce qui devrait contribuer à réprimer le phénomène de la violence à long terme.

### **4. Participation, responsabilisation et institutions prenant en compte l'égalité des genres**

Dans la perspective de l'autonomisation politique des femmes et de leur rôle dans la prise de décisions, ces dernières années ont connu des progrès quant à la représentation des femmes dans les postes de direction, la proportion des femmes dans les parlements et les gouvernements ayant augmenté. On retrouve également des femmes ministres et premiers ministres, ce qui constitue une avancée vers la suppression des barrières traditionnelles. Les rapports indiquent que les États soumis à quotas ont fait des progrès en matière de représentation des femmes.

### **5. Des sociétés pacifiques où personne n'est marginalisé**

Certains États arabes ont connu des conflits et des crises qui ont gravement affecté la qualité de vie des citoyens, détérioré la croissance économique, sapé les droits de l'homme et perturbé les processus de développement. Dans l'État de Palestine, les violations israéliennes ont exacerbé la violence à l'égard des femmes, alors que la guerre contre Gaza a accru les souffrances de la population et ses effets se sont étendus jusqu'à la Cisjordanie. En République du Soudan, le conflit armé a provoqué des déplacements internes et des migrations forcées vers les États voisins, où les femmes réfugiées et déplacées se sont retrouvées face à des restrictions de travail et à des responsabilités accrues en matière de soins non rémunérés, alors que les mariages forcés et les mariages d'enfants se sont aggravés.

Les États arabes cherchent à promouvoir la paix par la mise en œuvre du programme « Femmes, sécurité et paix » conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et à la résolution 1325 du Conseil de sécurité. En 2023, la Ligue des États arabes a adopté une nouvelle stratégie régionale de protection des femmes et de promotion de la paix et de la sécurité, ce qui constitue une référence pour les gouvernements arabes. De nombreux États ont élaboré des plans d'action nationaux pour intégrer ce programme dans leurs politiques nationales dans le but de lutter contre la violence à l'égard des femmes et d'améliorer l'efficacité des institutions de sécurité.

Ces efforts contribuent à soutenir l'égalité des genres et à faire progresser le rôle des femmes dans la consolidation de la paix dans les contextes d'après-conflit.

## **6. Conservation, protection et restauration de l'environnement**

La région arabe est l'une des régions les plus touchées par le changement climatique, ce qui exacerbe les défis économiques et sociaux auxquels sont confrontées les femmes. De nombreuses femmes travaillant dans le secteur agricole souffrent d'une baisse de production due aux sécheresses et à la détérioration des sols. Par ailleurs, la désertification et la hausse des températures accroissent les migrations des zones rurales vers les villes, imposant un fardeau supplémentaire aux femmes qui prennent soin de leurs familles. Malgré les efforts déployés tels que le lancement de projets d'énergie renouvelable et de recyclage des déchets, il est toujours urgent d'intégrer une approche d'égalité entre les genres dans les plans d'intervention en matière d'environnement et en cas de catastrophe.

## 2. Priorités, réalisations, défis et obstacles

---

Cette section examine l'évolution de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres dans la région arabe au cours des cinq dernières années, en mettant l'accent sur les réalisations, les défis, les priorités et les actions nécessaires pour prévenir la discrimination, sur la base des rapports nationaux des États.

### A. Réalisations et défis dans le processus de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes

#### 1. Réalisations

Au cours des cinq dernières années, les États arabes ont connu des réformes législatives visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, notamment en augmentant leur représentation dans les fonctions politiques et en élaborant des lois pour protéger leurs droits au travail. Certains États ont adopté le principe de la discrimination positive pour garantir la participation et la compétitivité des femmes.

La législation visant à protéger les droits des femmes au travail a évolué, notamment dans le sens de l'égalité salariale, de la promotion de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et des lois contre la violence domestique. Ces changements ont conduit à l'autonomisation économique des femmes à travers l'augmentation des investissements dans les PME, une inclusion financière accrue et l'accession des femmes aux postes de direction dans les entreprises.

Au niveau régional, la Ligue des États arabes a adopté le Programme de développement des femmes et créé un réseau régional de femmes médiatrices pour la paix.

#### 2. Défis

Malgré les réalisations accomplies, les femmes continuent de faire face à des défis qui entraînent une baisse de leur contribution économique et qui résultent de l'incidence des crises, telles que la pandémie de la COVID-19, les conflits et les guerres, sur leur participation. Dans certains cas, les traditions sociales et les pratiques culturelles empêchent l'autonomisation des femmes, en raison du manque de structures de garde d'enfants et de la violence généralisée à l'égard des femmes dans les zones de conflit.

## B. Priorités d'accélération du processus de progrès des femmes et des filles au cours des cinq dernières années

Les rapports des États indiquent que les priorités comprennent le soutien à l'entrepreneuriat féminin, l'élimination de la violence à l'égard des femmes et la réalisation de l'égalité avec les hommes devant la loi. Certains États se sont concentrés sur l'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire, tandis que la plupart des États ne se sont pas concentrés sur les soins non rémunérés.

**Tableau 1.** Priorités d'accélération du processus de progrès des femmes et des filles à travers les lois, les politiques ou les programmes au cours des cinq dernières années

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Somalie	Nombre d' États
Entrepreneuriat et projets féminins	●	●	●	●	●			●		●	●	●		●	●			11
Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles	●			●	●		●		●	●	●		●	●	●		●	10
Égalité, non-discrimination en droit et accès à la justice	●	●	●	●		●			●	●			●				●	8
Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire	●		●				●	●			●			●	●	●		8
Participation et représentation dans la vie politique				●		●	●	●	●				●				●	6



	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Somalie	Nombre d' États
Protection sociale prenant en compte l'égalité des genres					●		●	●	●	●					●	●		7
Qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes et les filles	●	●	●			●					●	●					●	6
Accès aux soins de santé, y compris la santé sexuelle et reproductive et les droits reproductifs			●			●	●				●	●				●	●	6
Droit d'accès au travail et droits sur le lieu de travail									●			●	●					3
Renforcement de la participation des femmes à la durabilité environnementale		●												●	●			3
Budgétisation prenant en compte l'égalité des genres						●				●				●				3

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Somalie	Nombre d' États
Changement des normes sociales discriminatoires et des stéréotypes basés sur les différences entre les genres				●								●						2
Soins non rémunérés et travail domestique/ conciliation famille-travail		●																1
Services et infrastructures de base								●								●		2
Intégration des femmes dans la technologie numérique et les services financiers					●													1
Prise en compte de l'égalité des genres dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience																		0

**Source :** Les données du tableau se basent sur les rapports nationaux soumis.

## C. Mesures de prévention de la discrimination et de promotion des droits des groupes marginalisés de femmes et de filles

Les États ont pris des mesures pour soutenir les femmes marginalisées, telles que les femmes en situation de handicap, celles vivant dans des zones reculées et les femmes âgées. Des programmes ont également été mis en œuvre pour protéger les femmes et leur apporter un soutien social et économique.

## D. Incidence des crises sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et mesures prises pour réduire ces incidences

Dans leurs rapports, les États arabes ont convenu que la pandémie de la COVID-19 était la plus grande crise ayant affecté la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Les États ont répondu à ce défi en mettant en œuvre des systèmes de travail flexibles et de soutien financier. Les femmes qui travaillent ont bénéficié de ces mesures.

## E. Priorités d'accélération du processus de progrès des femmes et des filles au cours des cinq prochaines années

Les rapports des États arabes indiquent que les principales priorités sont l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le soutien à l'entrepreneuriat, la promotion de la participation des femmes à la vie politique et la représentation des femmes dans les domaines de la technologie numérique et des services financiers.

**Tableau 2.** Priorités d'accélération du processus de progrès des femmes et des filles à travers les lois, les politiques ou les programmes au cours des cinq prochaines années

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Somalie	Nombre d' États
Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles		●		●	●		●		●	●	●		●	●			●	9
Entrepreneuriat et projets féminins			●		●			●		●	●	●	●	●			●	8

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Somalie	Nombre d' États
Égalité, non-discrimination en droit et accès à la justice				●		●			●	●	●		●		●			7
Participation et représentation dans la vie politique	●	●		●			●	●					●		●		●	7
Intégration des femmes dans la technologie numérique et les services financiers		●			●	●		●				●			●			6
Accès à des soins de santé abordables et de qualité, à la santé sexuelle et reproductive et aux droits reproductifs	●		●			●					●	●						5
Droit d'accès au travail et droits sur le lieu de travail	●		●						●		●	●						5
Protection sociale prenant en compte l'égalité des genres							●	●	●	●					●	●		6
Budgétisation prenant en compte l'égalité des genres		●				●			●	●				●				5
Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire				●			●							●		●		4
Changement des normes sociales discriminatoires et des stéréotypes basés sur les différences entre les genres	●	●		●													●	3
Promotion de l'égalité des genres dans le cadre de la durabilité					●									●		●	●	3

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Somalie	Nombre d' États
environnementale, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets																		
Qualité de l'éducation, de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes et les filles												●				●		2
Soins non rémunérés et travail domestique/ conciliation famille-travail	●																	1
Services et infrastructures de base								●								●		2
Prise en compte de l'égalité des genres dans la prévention des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience																		0

**Source :** Les données du tableau se basent sur les rapports nationaux soumis.

Une comparaison des priorités des États arabes au cours des cinq dernières années et de leurs priorités au cours des cinq prochaines années révèle une évolution des stratégies des gouvernements en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Les trois priorités les plus importantes des cinq dernières années, à savoir l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, l'entrepreneuriat féminin, l'égalité en droit et l'accès à la justice, demeurent un souci essentiel pour l'avenir, bien que leur classement ait changé dans certains États. En revanche, les priorités en matière d'éradication de la pauvreté, de productivité agricole et de sécurité alimentaire, soulignées pour la période passée par sept États, ne l'ont été que par trois États seulement pour la période à venir, malgré des taux de pauvreté élevés dans la région.



### 3. Progrès accomplis dans les douze domaines critiques

---

La présente section passe en revue les progrès accomplis dans les douze domaines critiques de la déclaration de Beijing, en les organisant en six dimensions globales alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Cette section s'appuie sur les informations contenues dans les rapports de 15 États arabes dans le cadre de leur examen périodique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing trente ans plus tard, et ne traite que des progrès accomplis au cours des cinq dernières années, excluant les réalisations antérieures disponibles dans les rapports temporels précédents.

#### A. Parvenir à un développement inclusif, à une prospérité partagée et à un travail décent

En ce qui concerne la promotion de l'égalité des genres dans l'emploi au cours des cinq dernières années, les États ont promulgué des lois visant à prévenir la discrimination dans l'emploi, à assurer l'égalité de rémunération et à prévoir des congés de maternité et de paternité. Parmi les mesures prises dans les États arabes pour renforcer le rôle des femmes, on peut citer le lancement de l'initiative "Tasmu" visant à développer les compétences de leadership des femmes dans le Sultanat d'Oman, et la mise en œuvre du programme « Jisr pour l'autonomisation et le leadership » au Royaume du Maroc pour accroître l'emploi des femmes. Des États comme la République arabe d'Égypte, le Royaume hachémite de Jordanie et le Royaume du Maroc ont pris des mesures pour promouvoir l'inclusion financière des femmes, dans le but de réduire l'écart entre les genres.

Les actions dans lesquelles les États ont mis l'accent sur les soins non rémunérés et le travail domestique ont trait à la fourniture de services de soins aux enfants et aux personnes âgées. Cependant, aucun État n'a pris de mesures relatives au partage des biens matrimoniaux ou de la pension de retraite après le divorce.

En ce qui concerne les mesures visant à réduire la fracture numérique entre les genres, plusieurs États ont mis en place des programmes visant à améliorer les compétences numériques des femmes, comme la plateforme "Maksab" mise en œuvre par le Sultanat d'Oman. Le tableau 3 présente la répartition de ces procédures par États.

Tableau 3. Mesures visant à réduire la fracture numérique par États

Mesures visant à réduire la fracture numérique	États ayant mis en œuvre la mesure
Intégration de l'égalité entre les genres dans les politiques nationales de transformation numérique	Oman – Émirats arabes unis – Liban – Égypte – Irak – Algérie – Jordanie – Arabie saoudite – État de Palestine – Tunisie - Somalie
Développement ou renforcement de programmes visant à connecter les femmes et les filles aux services numériques de manière inclusive et significative, en particulier dans les zones défavorisées	Émirats arabes unis – Algérie – Maroc – État de Palestine
Mise en œuvre de mesures visant à éliminer les obstacles discriminatoires qui entravent l'accès, l'utilisation et la conception des outils numériques de la part des femmes et des filles.	Égypte – Jordanie – Tunisie
Mise en œuvre de mesures visant à soutenir la conception et la mise à l'échelle d'outils et de services numériques publics et privés sûrs, abordables, accessibles, pertinents et inclusifs.	Bahreïn – Irak – République arabe syrienne
Développement ou renforcement de programmes visant à accroître le niveau de littératie et de compétences numériques des femmes et des filles.	Émirats arabes unis – Liban – Égypte – Bahreïn – Jordanie – Arabie saoudite – État de Palestine – Tunisie – Soudan - Somalie
Mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'enseignement des disciplines STEM qui tiennent compte de l'égalité des genres	Oman – Émirats arabes unis – Algérie – Somalie
Mise en œuvre de mesures visant à créer des environnements d'apprentissage numérique qui tiennent compte de l'égalité des genres	Oman – Liban – Bahreïn – Algérie – État de Palestine – Tunisie - Somalie
Application de normes qui tiennent compte de l'égalité des genres et qui sont fondées sur les droits de l'homme pour la collecte, l'utilisation, le partage, l'archivage et la suppression des données	Liban – Irak – République arabe syrienne – Tunisie – Soudan

**Source** : Les données du tableau se basent sur les rapports nationaux soumis.

## B. Éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux

Cette section examine les mesures prises par les États arabes pour éradiquer la pauvreté et améliorer la protection et les services sociaux pour les femmes et les filles.

Pour réduire et éradiquer la pauvreté chez les femmes et les filles, un certain nombre d'États arabes ont mis en œuvre des programmes conditionnels de soutien en espèces pour encourager l'éducation des filles et leur accès aux soins de santé, tels que "Takaful" et "Karama" en Égypte et le



"Compte citoyen" en Arabie saoudite. Certains États, comme Oman et le Maroc, ont modifié leurs lois pour consacrer l'égalité de la propriété foncière et l'accès à la justice. D'autres comme l'Algérie, le Bahreïn et l'État de Palestine ont soutenu des projets économiques féminins à travers des programmes de développement.

Pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale, certains États ont œuvré pour le renforcement de la protection sociale des femmes, y compris les droits à la maternité, et l'amélioration de la protection des femmes en situation de handicap. C'est ainsi que le Liban, par exemple, a lancé une stratégie nationale de protection sociale en 2024, et que Oman a fourni des prestations aux enfants et aux orphelins, y compris les filles et les orphelines. En Égypte, la protection des femmes pour qu'elles puissent se déplacer en toute sécurité a été renforcée.

Les États arabes ont également renforcé les services de santé offerts aux femmes, y compris les services de santé reproductive, de prévention et de traitement, afin d'améliorer les résultats en matière de santé pour les femmes et les filles. Oman, pour sa part, a reçu la certification de l'Organisation mondiale de la santé pour éliminer la transmission du VIH et de la syphilis de la mère à l'enfant. Plusieurs États ont lancé des stratégies pour améliorer la santé des femmes, comme l'Arabie saoudite qui a mis en place un « passeport santé » pour la mère et l'enfant.

#### Mesures de relance économique après la pandémie de la COVID-19

Les États arabes ont pris des mesures pour atténuer les incidences de la pandémie de la COVID-19 sur le système de santé et la situation économique, en tenant compte de l'égalité des genres. Parmi les meilleures pratiques, on peut citer l'application du travail à distance, comme à Bahreïn, qui a instauré ce système au profit des mères travaillant dans des institutions gouvernementales, et a constitué un comité de suivi de sa mise en œuvre. La pandémie a contribué à renforcer le travail flexible pour soutenir l'autonomisation économique des femmes. En Jordanie, le Conseil des ministres a approuvé en 2024 la mise en œuvre du système de travail flexible pour faciliter l'entrée des femmes au marché du travail et accroître leur participation économique.

Enfin, pour améliorer les résultats et les compétences des femmes et des filles en matière d'éducation, plusieurs États ont pris des mesures pour accroître l'accès des filles à l'éducation et le maintien de leur scolarisation, en mettant l'accent sur l'élimination des obstacles à la transition de l'école au travail. Des programmes ont été élaborés pour promouvoir l'égalité des genres et éliminer la partialité dans l'éducation à tous les niveaux.

### C. Être à l'abri de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes

Les rapports indiquent que les formes prioritaires de violence à l'égard des femmes et des filles au cours des cinq dernières années dans les États arabes ont inclus la violence domestique ou familiale, le harcèlement sexuel et la violence dans les lieux publics, y compris sur les lieux de travail, la violence numérique, les mariages d'enfants et les mariages forcés, ainsi que la traite des

femmes et des filles. La moitié des États ont déclaré avoir pris des mesures au cours de cette période pour résoudre ces problèmes.

Les États ont mis en œuvre un certain nombre d'actions et de stratégies pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Certaines ont adopté une approche législative pour renforcer les lois visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes, et d'autres ont mis à jour leurs plans d'action nationaux et fourni des services aux victimes du harcèlement, tels que des refuges, des lignes d'assistance téléphonique et un soutien juridique. Les mesures ont également porté sur l'autonomisation économique des femmes, la réduction de la pauvreté et la création d'environnements sûrs.

Des États comme la Jordanie, les Émirats arabes unis et le Bahreïn ont mis en place des systèmes de détection précoce de la violence, tandis que la Tunisie a créé un fonds de pension alimentaire pour garantir les droits des femmes divorcées et des enfants. La plupart des États ont mis en œuvre une campagne de sensibilisation intitulée « 16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre à l'égard des femmes et des filles » et visant à changer les normes sociales.

Les États arabes ont collaboré pour promouvoir une législation qui protège les femmes et les filles contre la violence facilitée par la technologie en lançant des campagnes de sensibilisation dans les médias, comme ça a été le cas en Tunisie et dans l'État de Palestine.

Les États ont alloué des ressources pour soutenir les organisations de femmes qui luttent contre les violences. Le Maroc par exemple alloue des budgets annuels à des programmes de partenariat avec des associations de femmes. Le Liban, pour sa part, apporte un soutien financier aux associations impliquées dans l'hébergement des femmes victimes de violences.

Certains États se sont efforcés de combattre les préjugés contre les femmes dans les médias à travers l'adoption de lois et la formation des professionnels des médias. L'Algérie a ainsi adopté une loi interdisant la profusion de la haine à travers les médias, et l'Irak a adopté un code de conduite des médias pour protéger les droits des femmes.

Dans le cadre des actions et des stratégies visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation de vulnérabilité, les États arabes ont mis en place des programmes spéciaux pour protéger les femmes en situation de handicap et les femmes âgées, tels que des lignes téléphoniques gratuites en Tunisie pour signaler les abus infligés aux femmes âgées, et des programmes de réadaptation et d'emploi en Arabie saoudite et au Koweït.

## D. Participation, responsabilisation et institutions prenant en compte l'égalité des genres

Dans le cadre du renforcement de la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions, les États arabes ont connu un développement progressif grâce à l'introduction d'amendements législatifs. Par exemple :

- En Jordanie : Porter à 18 le nombre de femmes au Parlement et mettre en place un système de quotas dans les conseils locaux.
- Aux Émirats arabes unis : porter à 50 pour cent la représentation des femmes au Conseil national fédéral.
- En Algérie et en Égypte : appliquer le principe de parité sur les listes électorales et réserver 25 pour cent des sièges parlementaires aux femmes.
- Dans des États comme le Maroc, la Somalie, l'Irak et Djibouti, des quotas de femmes dans les parlements ont été imposés.
- À Oman: des quotas ont été réservés aux femmes dans les conseils municipaux et au conseil d'administration de la Fédération générale des syndicats.

Les lois des partis ont également été modifiées pour soutenir les femmes. En Jordanie, la loi de 2022 sur les partis a été adoptée, garantissant que les femmes soient représentées par au moins 20 pour cent des fondateurs des partis. Au Maroc et au Soudan, les lois des partis ont été modifiées pour faire en sorte que les femmes soient représentées respectivement par un tiers et 40 pour cent.

Les États arabes ont offert aux femmes les opportunités de participation, de formation et de renforcement de leurs capacités en matière de leadership. En Tunisie, pour la première fois, une femme a été nommée Premier ministre. Au Liban, pour la première fois également, une femme a été nommée vice-Premier ministre et ministre de la Défense. Aux Émirats arabes unis et à Djibouti, des femmes ont été nommées à des postes de direction parlementaire, et une femme a été nommée présidente du Conseil aux Émirats arabes unis. Un certain nombre de femmes ont également été nommées à la tête d'institutions nationales des droits de l'homme en Égypte, en Jordanie, au Maroc, au Qatar et aux Comores.

En ce qui concerne l'autonomisation des femmes dans les médias et les technologies de l'information, les États arabes ont dispensé un enseignement et une formation professionnels aux femmes œuvrant dans les domaines des médias et de la technologie, amélioré l'accès à l'Internet et mis en place des centres Wi-Fi gratuits.

## E. Des sociétés pacifiques où personne n'est marginalisé

Pour évaluer ce qui a été accompli au cours des cinq dernières années, les rapports par États ont abordé quatre dimensions :

1. Les actions visant à établir la paix et à promouvoir des sociétés pacifiques conformément au programme pour les femmes, la paix et la sécurité.
2. Les actions visant à accroître la représentation des femmes dans les processus de paix et les réponses aux crises.
3. Les actions visant à renforcer la responsabilité judiciaire en cas de violations des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les conflits.
4. Les actions visant à éliminer la discrimination à l'égard des filles.

Dans le cadre des actions visant à établir et à maintenir la paix, à promouvoir des sociétés pacifiques où personne n'est marginalisé et qui œuvrent pour le développement durable, et à mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité, la majorité des États ont adopté des plans nationaux appropriés. L'Irak a ainsi créé un réseau de femmes médiatrices pour la paix; la Jordanie a élaboré un plan national pour renforcer la participation des femmes à la sécurité et à la diplomatie; le Koweït et le Liban ont créé des comités nationaux pour mettre en œuvre la résolution 1325. Toutefois, les mesures visant à réduire les dépenses militaires ou à allouer des fonds au développement social sont restées limitées.

Dans le cadre des actions visant à renforcer le leadership, la représentation et la participation des femmes dans les domaines de la prévention et de la résolution des conflits, de la consolidation de la paix, de l'action humanitaire et de la réponse aux crises, au niveau décisionnel dans les situations de conflit armé et autres et dans les zones fragiles ou en crise, les États ont soutenu la participation des femmes aux processus de paix et aux négociations humanitaires, et ont adopté des plans pour mettre en œuvre la résolution 1325.

La plupart des États ont également pris des mesures pour lutter contre la traite des femmes et des enfants et garantir la protection des femmes réfugiées et déplacées et ce, dans le but de renforcer la responsabilité judiciaire et non judiciaire en cas de violations du droit international humanitaire et de violations des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations de conflit armé et d'autres actions humanitaires ou interventions en cas de crise. Cependant, peu d'États ont mis en œuvre des réformes juridiques pour promouvoir les droits des femmes dans les zones de conflit.

Enfin, en ce qui concerne l'élimination de la discrimination à l'égard des filles et de la violation de leurs droits, les États arabes ont pris diverses mesures pour lutter contre la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de l'éducation et de la santé et les protéger contre l'exploitation et ont élaboré des lois contre le mariage servile.

## F. Conservation, protection et restauration de l'environnement

La présente section examine l'intégration d'une approche prenant en compte l'égalité des genres dans les politiques environnementales. La plupart des États arabes ont soutenu la participation des femmes à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Cependant, seul un nombre limité d'États ont sensibilisé les femmes aux risques environnementaux liés à la discrimination

basée sur le genre, amélioré l'accès des femmes à la propriété foncière, à l'eau et à l'énergie, soutenu l'éducation des femmes et des filles en sciences et en ingénierie de l'environnement et mis au point des outils pour suivre l'incidence des politiques environnementales sur les femmes et les filles. Seuls le Liban et l'Arabie saoudite ont pris des mesures pour garantir la participation égale des femmes aux emplois liés à l'économie verte.

Plusieurs initiatives ont été lancées par les États à la lumière des résultats des vingt-septième et vingt-huitième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se sont tenues dans la région. L'État de Palestine a ainsi préparé un rapport pour intégrer l'égalité des genres dans la feuille de route climatique; le Maroc a assuré la représentation des femmes dans les conseils environnementaux; l'Arabie saoudite a développé un indice de participation des femmes aux questions environnementales et climatiques; la Tunisie a ratifié le plan « Femmes et changement climatique » en 2022.



## 4. Mécanismes institutionnels et mesures prises

---

Cette section passe en revue les différents types de mécanismes nationaux visant à autonomiser les femmes et les filles et à améliorer leur situation. Elle met l'accent sur les changements qui ont affecté ces mécanismes au cours des cinq dernières années, en mettant en évidence la relation entre les stratégies d'autonomisation des femmes et les plans de développement durable.

### A. L'instance nationale pour l'égalité des genres

Il n'existe pas de cadre institutionnel unifié pour les mécanismes institutionnels nationaux de promotion de l'égalité des genres, les États ayant adopté des modèles différents, tels que :

- Des ministères concernés par les affaires féminines dont le nom indique explicitement qu'ils s'occupent des femmes (comme en Algérie, en Tunisie, à Djibouti, dans l'État de Palestine, en Somalie et aux Comores).
- Des entités au sein d'autres ministères, dont le nom du ministère n'indique pas explicitement qu'il s'occupe des femmes (comme au Maroc, en Mauritanie, à Oman, en Irak (où le ministère relève du Secrétariat général du Conseil des ministres) et au Soudan).
- De hauts conseils, des commissions ou des comités nationaux composés de représentants des secteurs concernés, y compris parfois d'institutions non gouvernementales. Souvent, ces mécanismes relèvent directement du chef de l'exécutif, comme c'est le cas dans le reste des États arabes : Jordanie, Émirats arabes unis, Bahreïn, République arabe syrienne, Koweït, Arabie saoudite, Yémen, Qatar, Liban, et Égypte. Dans certains cas, le mécanisme institutionnel national est subordonné au chef de l'État, comme à Bahreïn et en Égypte.

D'après les rapports présentés par les États, la plupart de ces derniers ont augmenté le budget alloué aux mécanismes institutionnels nationaux.

### B. Stratégies et plans

Les rapports nationaux indiquent que les États arabes ont élaboré des stratégies ou des plans d'action nationaux pour parvenir à l'égalité des genres. Certains États ont soit élaboré des stratégies pour la première fois, soit mis à jour leurs stratégies au cours des cinq années précédant l'examen périodique. Il s'agit notamment de l'Irak (dont la stratégie actualisée couvre l'autonomisation politique, économique et sociale des femmes et leur protection contre la violence), de la Jordanie

(dont la stratégie comprend des objectifs visant à lutter contre la violence et à permettre aux femmes d'accéder à leurs droits), du Maroc (qui a lancé un plan d'égalité des genres pour 2023-2026 qui promeut l'autonomisation, la protection et les droits des femmes), du Liban (dont la stratégie nationale (2022-2030) comprend l'élimination de la violence et l'autonomisation des femmes) et de l'Arabie saoudite.

### C. Les mécanismes officiels participant à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme 2030

Tous les États arabes adoptent des mécanismes participatifs pour mettre en œuvre et suivre la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les objectifs de développement durable. Il s'agit notamment d'organisations de la société civile, du secteur privé, du milieu académique et d'organismes des Nations Unies<sup>1</sup> (tableau 4).

**Tableau 4.** Acteurs impliqués dans la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie Saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Somalie	Nombre d' États
Organisations de la société civile	●	●		●	●			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	13
Secteur privé	●	●		●	●	●		●	●	●	●	●		●	●			12
Universités et instituts de recherche	●	●		●	●		●		●	●	●	●	●	●	●	●		13
Organisation des Nations Unies	●			●	●	●	●	●	●	●		●	●	●		●	●	13
Parlements/commissions parlementaires	●	●	●	●			●	●	●	●	●		●	●				11

1. Les organisations de défense des droits des femmes et les organisations dirigées par les jeunes ont été intégrées dans les organisations de la société civile.



	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie Saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Somalie	Nombre d' États
Organisations de défense des droits des femmes	●		●	●					●	●	●	●	●	●	●	●		11
Organisations dirigées par des jeunes				●					●		●			●	●	●		6
Organisations religieuses					●				●		●				●			4
Nombre d'organisations	6	4	2	7	5	2	3	4	8	6	7	5	5	7	6	5	2	

**Source :** Les données du tableau se basent sur les rapports nationaux soumis.

## D. Plans d'action pour la mise en application des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

La plupart des États arabes ont élaboré des plans d'action pour mettre en application les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les recommandations de l'Examen périodique universel. Au cours des cinq dernières années, dix-huit États arabes ont rendu compte de la mise en œuvre de ces recommandations, tandis que 12 États ont fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).



## 5. Données et statistiques

---

Cette section examine les progrès accomplis dans la fourniture de données ventilées par sexe, qui mettent en évidence les écarts entre les genres et sont essentielles à l'autonomisation des femmes et des filles. Dans leurs rapports, les États s'appuient sur les études effectuées par l'ONU sur les statistiques relatives à l'égalité des genres.

Les indicateurs d'égalité entre les genres sont essentiels pour la planification, le suivi et l'évaluation; ils mesurent les écarts entre la situation des femmes et celle des hommes dans les différentes sphères de la vie et reflètent souvent l'égalité de fait entre les genres.

### A. Évaluation de l'état des statistiques sur l'égalité des genres dans la région arabe

Les États arabes sont évalués sur la base des données disponibles pour suivre 125 indicateurs liés aux ODD<sup>2</sup>. Le pourcentage de données disponibles dans les États arabes varie de 74 pour cent à 100 pour cent, dépassant 95 pour cent dans huit États arabes et se réduisant à moins de 85 pour cent dans six États arabes.

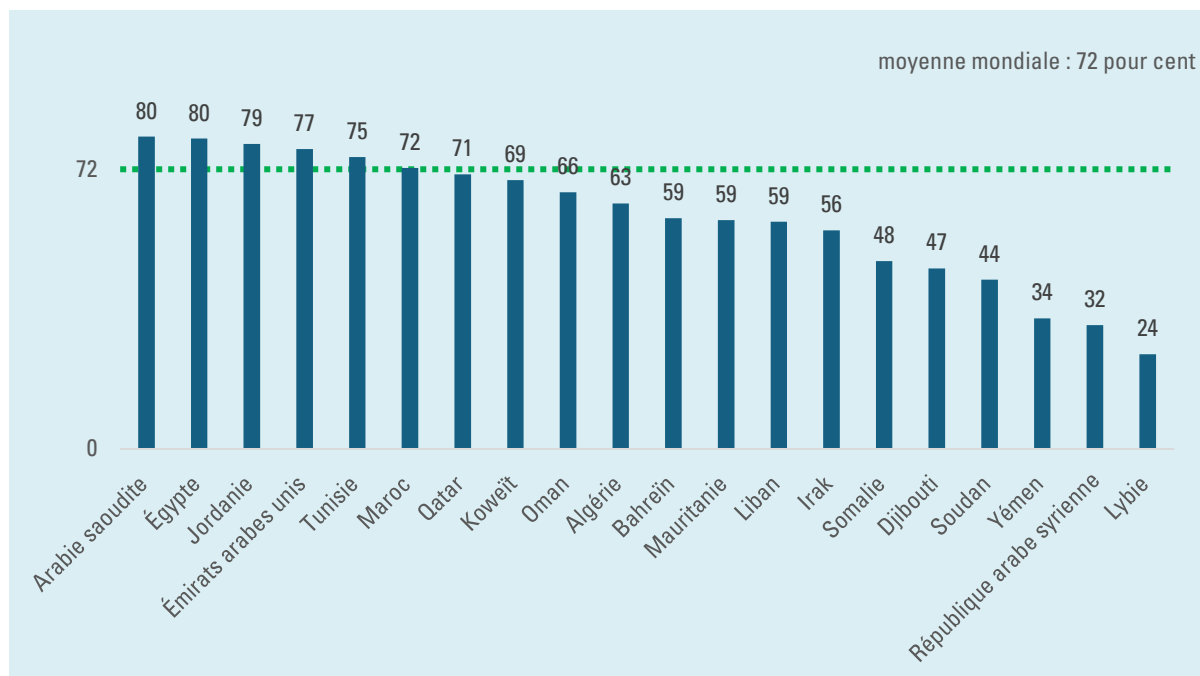
L'indice de capacité statistique<sup>3</sup> montre une grande disparité entre les États arabes, avec des valeurs allant de 24 pour cent à 80 pour cent. Quatorze États se situent en dessous de la moyenne mondiale (figure ci-dessous), ce qui souligne la nécessité d'améliorer la qualité des données. Selon ONU Femmes, les données sur l'égalité des genres dans les États arabes fournissent entre 30 pour cent et 39 pour cent des indicateurs des ODD dans six États. Un seul États arabe fournit 60 pour cent ou plus de ces indicateurs. Le tableau 5 présente une comparaison entre les États du monde et les États arabes quant à la disponibilité de ces données.

---

2. Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G. (2024). The SDGs and the UN Summit of the Future. Sustainable Development Report 2024. Paris: SDSN, Dublin: Dublin University Press."

3. Ibid."

## Indice de capacité statistique de suivi des ODD 2022



Source : Inventaire des données ouvertes par Open Data Watch sur <https://odin.opendatawatch.com/Report/rankings>.

**Tableau 5.** Disponibilité des données sur l'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des genres, utilisées pour mesurer les ODD, 2022

Disponibilité	Le monde	Les États arabes
	Nombre d'États	Nombre d'États
Moins de 20 pour cent	10 (5 pour cent)	0 (0 pour cent)
20–29 pour cent	56 (29 pour cent)	0 (0 pour cent)
30–39 pour cent	55 (28 pour cent)	6 (29 pour cent)
40–49 pour cent	40 (21 pour cent)	8 (38 pour cent)
50–59 pour cent	20 (10 pour cent)	6 (29 pour cent)
60 pour cent et plus	12 (6 pour cent)	1 (5 pour cent)
Total	193 (100 pour cent)	(100 pour cent)

Source : <https://data.unwomen.org/features/it-will-take-22-years-close-sdg-gender-data-gaps>.

## B. Progrès en matière de données et d'informations sur l'égalité des genres

Tous les États arabes ont élaboré des bases de données statistiques sur les questions d'égalité entre les genres; ces données ont été mises à disposition sur des sites Web. La plupart des États ont

également mis en place des unités statistiques dédiées à ces questions. Les États arabes ont progressé dans l'utilisation des données sur l'égalité des genres dans les politiques et l'adoption de lois qui appuient l'élaboration de statistiques ventilées par sexe. Le tableau 6 indique les domaines de progrès dont les États ont fait état dans leurs rapports.

**Tableau 6.** Domaines de progrès relatifs aux statistiques tenant compte du genre au cours des cinq dernières années, par États

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie Saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Nombre d' États
Promulgation de lois, de règlements ou de programmes statistiques/stratégiques définissant l'élaboration de statistiques ventilées par sexe	*	*	*			*			*			*		*			7
Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnels pour les statistiques tenant compte du genre (par exemple, groupe de travail technique et comité interinstitutionnels)			*				*			*		*					4
Utilisation de données tenant compte davantage des questions de genre dans la formulation des politiques et la mise en œuvre des programmes et des projets			*	*	*		*		*		*			*	*		8
Nouveau traitement des données existantes (par					*			*			*	*			*	*	6

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie Saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Nombre d' États
exemple, recensements et enquêtes) pour produire de nouvelles statistiques et/ou des statistiques plus ventilées par sexe.																	
Réalisation de nouvelles enquêtes pour produire des informations de base à l'échelle nationale sur des sujets spécialisés (par exemple, l'emploi du temps, la violence basée sur le genre, la propriété d'actifs, la pauvreté et le handicap)					*		*			*			*			*	5
Amélioration des sources de données administratives ou alternatives pour combler les lacunes dans la fourniture de données ventilées par sexe														*		*	2
Production des supports d'information liés aux statistiques ventilées par sexe (par exemple, rapports conviviaux, notes de synthèse, documents de recherche)				*				*					*				3
Élaboration d'une base de données et/ou d'un tableau de bord central		*		*					*	*							4

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie Saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Nombre d' États
sur le Web sur les statistiques ventilées par sexe																	
Participation au renforcement des capacités visant à promouvoir l'utilisation de statistiques ventilées par sexe (par exemple, sessions de formation, séminaires sur l'estimation statistique)	*							*			*					*	4

**Source :** Les données du tableau se basent sur les rapports nationaux soumis.

Dans leurs rapports, les États ont donné des exemples des mesures prises pour élaborer des statistiques tenant compte des disparités entre les genres. La Jordanie a mis en place une équipe technique chargée d'intégrer les statistiques sur l'égalité des genres dans les politiques. Elle a également mis à jour la stratégie nationale pour le développement du système statistique conformément aux politiques d'autonomisation des femmes. L'Égypte a procédé à un examen national des statistiques sur l'égalité des genres afin d'améliorer la production de données. Au Soudan, un système statistique national intégré a été mis en place et la loi sur les statistiques a été activée. L'Algérie a créé le ministère de la Numérisation et des Statistiques et l'Office national des statistiques. Le Royaume du Maroc a lancé le projet « Efficacité de la performance » au ministère de la Justice et a adopté des indicateurs d'égalité entre les genres. L'Irak s'est efforcé d'évaluer la « pauvreté multidimensionnelle des femmes » et d'élaborer des indicateurs sur les incidences du changement climatique sur les femmes, y compris dans le secteur privé informel. Certains États ont également mené des enquêtes nationales spécialisées. La Jordanie et le Maroc se sont concentrés sur des enquêtes sur la violence et le harcèlement sur le lieu de travail. En Arabie saoudite et à Bahreïn, des enquêtes ont été menées sur l'emploi du temps, les hommes et les femmes âgés, l'inclusion financière et les conditions sociales et sanitaires.

Le tableau 7 indique les priorités identifiées par les États pour les cinq prochaines années, notamment des propositions de lois et de règlements visant à renforcer les statistiques sur les questions d'égalité des genres, la mise en place de mécanismes de coordination interinstitutions et l'augmentation de la production et de l'utilisation de données ventilées par sexe.

**Tableau 7.** Priorités en matière des statistiques tenant compte de l'égalité des genres pour les cinq prochaines années, par États

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie Saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Nombre d' États
Elaboration de lois, de règlements ou de programmes statistiques/ stratégiques favorisant l'élaboration de statistiques ventilées par sexe	*	*	*			*			*				*			*	7
Mise en place d'un mécanisme de coordination interinstitutionnelle pour les statistiques tenant compte du genre (par exemple, groupe de travail technique et comité interinstitutionnel)			*			*			*	*		*			*	*	7
Utilisation de données tenant compte davantage des questions de genre dans la formulation des politiques et la mise en œuvre des programmes et des projets			*	*							*		*	*		*	6
Nouveau traitement des données existantes (par exemple, recensements et enquêtes) pour produire de nouvelles statistiques et/ou des statistiques plus ventilées par sexe.				*	*	*						*					4
Réalisation de nouvelles enquêtes							*			*		*			*		4



	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie Saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Nombre d' États
pour produire des informations de base à l'échelle nationale sur des sujets spécialisés (par exemple, l'emploi du temps, la violence basée sur le genre, la propriété d'actifs, la pauvreté et le handicap)																	
Augmentation et/ou amélioration de l'utilisation de sources administratives ou alternatives pour combler les lacunes en matière de données tenant compte de l'égalité des genres					*			*					*	*			4
Production des supports d'information liés aux statistiques tenant compte des questions d'égalité de genres (par exemple, rapports conviviaux, notes de synthèse, documents de recherche)		*						*									2
Élaboration d'une base de données et/ou d'un tableau de bord central sur le Web sur les statistiques ventilées par sexe		*			*		*			*							4
Institutionnalisation des mécanismes de											*						1

	Koweït	Oman	Émirats arabes unis	Liban	Égypte	Bahreïn	Iraq	Algérie	Jordanie	Maroc	République arabe syrienne	Arabie Saoudite	État de Palestine	Tunisie	République du Soudan	Yémen	Nombre d' États
dialogue entre producteurs et utilisateurs de données																	
Renforcement des capacités statistiques des utilisateurs afin d'accroître les estimations statistiques et d'utiliser des statistiques ventilées par sexe (par l'organisation de sessions de formation et de séminaires sur l'estimation statistique)	*			*			*	*	*		*						6

**Source :** Les données du tableau se basent sur les rapports nationaux soumis.

## 6. Conclusions et prochaines étapes : vers Beijing+35

---

Cette section passe en revue une feuille de route susceptible d'accélérer la réalisation de l'égalité entre les genres et met en évidence les leçons tirées de l'expérience des cinq dernières années. Elle passe également en revue les priorités des États arabes pour les cinq prochaines années.

### A. Leçons apprises

Au cours des cinq dernières années, les États arabes ont tiré un certain nombre d'enseignements en matière de promotion de l'égalité des genres, notamment l'importance capitale de la volonté politique d'apporter les changements souhaités dans le cadre de l'égalité des genres, l'importance de revisiter la législation pour garantir l'intégration des besoins des femmes et la réalisation de l'égalité entre les genres, l'importance de la coordination entre les institutions gouvernementales et non gouvernementales et l'importance de s'attaquer aux normes sociales négatives. Les rapports des États ont également convenu que l'autonomisation économique des femmes est une étape essentielle pour promouvoir le développement et protéger les femmes contre la violence et la discrimination. Les rapports ont souligné l'importance de disposer de données actualisées fondées sur des données factuelles à l'appui des politiques ainsi que l'importance d'intégrer des indicateurs de santé mentale dans les politiques de santé, en particulier dans les sociétés sortant d'un conflit.

### B. Priorités régionales et nationales

Les priorités pour les cinq prochaines années liées à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes s'articulent autour des six axes suivants :

1. Sur le plan législatif, les États arabes ont affirmé leur volonté de renforcer la législation nationale qui protège les droits des femmes et élimine la discrimination à leur égard. Ces États cherchent à améliorer l'accès des femmes marginalisées à la justice et à leur fournir un soutien juridique et ce, dans le but de parvenir à une justice inclusive pour tous.
2. Les priorités en matière de politiques et de programmes tenant compte de l'égalité des genres sont axées sur la promotion de l'autonomisation économique des femmes et l'augmentation de l'inclusion financière afin de stimuler leur participation à l'activité économique. Elles mettent également l'accent sur la réduction des incidences du changement climatique sur les femmes, en particulier dans le secteur agricole, tout en tirant parti des opportunités de l'économie verte. Elles préconisent l'élaboration de politiques éducatives allant de pair avec les transformations

technologiques et la lutte contre les normes négatives qui empêchent la progression des femmes. Elles soulignent également l'importance d'améliorer la représentation politique des femmes et de soutenir leur participation aux postes de direction.

3. En ce qui concerne la protection des femmes et des filles contre la violence sous toutes ses formes, la plupart des rapports nationaux présentés s'engagent à l'unanimité en faveur des priorités que sont la fourniture d'une aide humanitaire aux femmes touchées à Gaza et au Liban, la protection des femmes soudanaises déplacées et le fait de leur garantir un environnement sûr. Ils ont également mis l'accent sur le renforcement de la protection juridique contre toutes les formes de violence, et notamment la violence politique et publique.
4. Les rapports ont aussi souligné l'importance de réaliser les priorités relatives à la gouvernance du dispositif de l'égalité des genres en renforçant le rôle des instances nationales concernées par l'autonomisation des femmes et en soutenant les efforts de la société civile pour atteindre les objectifs de développement durable. Ils ont également recommandé d'assurer un financement adéquat aux initiatives d'autonomisation des femmes à partir des budgets alloués aux programmes et d'améliorer la coordination des efforts internationaux afin d'éviter la fragmentation des projets.
5. L'importance de la priorité de « n'exclure personne » a été soulignée; chose qui se réalise à travers la pérennisation des programmes ciblant les femmes en cas de handicap et les femmes âgées, avec un appui particulier aux femmes rurales des zones reculées afin de parvenir à une plus grande inclusion dans le développement.
6. En ce qui concerne les données et les statistiques sur les questions d'égalité entre les genres, les États ont souligné dans leurs rapports la nécessité d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et ce, en comblant les lacunes en matière d'information et en recueillant des données sur la violence à l'égard des femmes et le travail non rémunéré. Ils ont également appelé à la réalisation d'enquêtes sur le terrain pour repérer les besoins des femmes dans les zones de crise ainsi qu'au renforcement de l'utilisation de données administratives ventilées par sexe. Les rapports ont également noté la nécessité de renforcer les capacités nationales en matière de statistiques sur l'égalité des genres et d'application des technologies afin d'améliorer la qualité des statistiques à moindre coût.



Le résumé du Rapport arabe sur l'évaluation périodique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing après 30 ans passe en revue les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans 18 pays arabes durant la période 2019–2024. Le rapport repose sur une évaluation régionale menée par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO), la Ligue des États arabes et ONU-Femmes.

Le résumé présente les réalisations dans six domaines clés alignés sur les objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing : développement inclusif, prospérité partagée et travail décent ; éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux; lutte contre la violence, stigmatisation et stéréotypes ; participation, responsabilité et institutions sensibles au genre ; sociétés pacifiques et inclusives ; et conservation, protection et restauration de l'environnement.

Il souligne les accomplissements régionaux, notamment les réformes législatives, le développement de politiques publiques et le lancement de stratégies nationales visant à renforcer le rôle des femmes dans les sphères économiques, sociales et politiques. Le résumé met également en lumière les défis majeurs auxquels la région est confrontée, tels que l'instabilité économique, les conflits armés et les répercussions de la pandémie de COVID-19, qui aggravent les inégalités entre les sexes, en particulier dans les zones touchées par les conflits.

S'appuyant sur les rapports nationaux soumis dans le cadre de l'évaluation périodique de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing après 30 ans, le résumé analyse les mesures adoptées par les pays en matière de législation, de politiques et de programmes pour progresser dans ces domaines.

Il se conclut par une feuille de route visant à accélérer les progrès vers l'égalité des sexes dans la région, en soulignant l'importance d'améliorer la collecte de données sur les questions d'égalité des sexes, de soutenir les groupes marginalisés et d'intégrer des perspectives de genre dans les politiques nationales afin d'atteindre les Objectifs de développement durable d'ici 2030.

